

AFFICHE LE 15 juin 2026

1- Reddition réglementaire de comptes-Information (Néant)

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

2- Mise en place d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le CCAS

Le conseil d'administration du CCAS a approuvé à l'unanimité la mise en place d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le CCAS.

3- Questions diverses

Une présentation de l'organisation en groupe de travail a été faite aux membres du conseil d'administration leur donnant la possibilité de s'y inscrire.

En raison des épisodes de chaleur précoces et des périodes de vigilance orange, il a été proposé aux membres du conseil d'administration de mettre en œuvre une procédure spécifique relative aux appels de veille auprès des personnes vulnérables. Celle-ci a pour objectif d'optimiser l'organisation des contacts téléphoniques et de renforcer la surveillance des publics les plus fragiles durant ces périodes à risque et ce dès la prochaine alerte orange.